

	EPIC	REGIE SPIC personnalisée	REGIE SPA personnalisée	Association
Organe décisionnaire	Comité de direction avec une majorité d'élus 6 mini / an Ttes délibérations doivent être transmises en Préfecture (contrôle de la légalité) Pas de « bureau », seulement un Président et un vice Président	Conseil d'administration ou avec une majorité d'élus 4 mini/an	Conseil d'administration avec une majorité d'élus	Conseil d'administration avec une minorité d'élus Nbe selon statuts Election d'un bureau
	Statuts et convention d'objectifs non obligatoires Régime juridique mixte : statut de droit public / activité de droit privé Pas de mise en concurrence	Statuts non obligatoires Importance de la délibération de création par la commune ou l'ÉPCI (principe de spécialité)	Concerne les activités qui relèvent par nature de la puissance publique	Statuts et convention d'objectifs obligatoires
Comptabilité/finances	Publique M4	Budget spécifique ou annexe Publique M14	Budget spécifique ou annexe Publique M14	privée
	Tout acte (recette/dépense) passe par le trésor public : principe d'engagement/mandatement	idem	Pas de commercialisation / volet commercial	Fonctionnement beaucoup plus simple
	Régies de dépenses et de recettes à créer par arrêtés			
	Emission de titres par l'OT au TP pour chaque opération financière			
	Budget doit être présenté au com. de direction avant le 15 nov. de chque année et approuvé par le conseil municipal			
	Taxe de séjour si elle est perçue doit être intégralement reversée. Subventions	Pas de reversement de la TS En principe pas de subventions		Pas d'obligation de reversement de la TS
	Pas de cotisations mais des prestations de services	Pas de cotisations mais des prestations de services		Cotisations libres
personnel	Droit privé sauf le Directeur et comptable	Droit privé sauf le Directeur et comptable	Droit public	Droit privé
	Directeur obligatoire (contrat de 3 ans)			
Représentant légal	Directeur (= ordonnateur)	Directeur (= ordonnateur)	Président (= ordonnateur)	Président